

en batteries de cuisine, en harnois. Un voyageur dont l'imagination a été montée par ces contes de clefs, de serrures et de gonds d'argent massif, sera bien surpris, à son arrivée à Mexico, en n'y voyant pas plus de métaux précieux employés à l'usage de la vie domestique qu'en Espagne, en Portugal et dans d'autres parties de l'Europe australe; il sera tout au plus frappé de voir au Mexique, au Pérou ou à Santa-Fe, des gens du peuple qui ont les pieds nus garnis d'énormes éperons d'argent, ou d'y trouver les gobelets et les plats d'argent un peu plus communs qu'en France et en Angleterre. La surprise du voyageur cessera, s'il se souvient que la porcelaine est très-rare en ces régions nouvellement civilisées; que la nature des chemins de montagnes en rend le transport extrêmement difficile, et que, dans un pays où le commerce est peu actif, il est assez indifférent de posséder quelques centaines de piastres en espèces ou en meubles d'argent. D'ailleurs, malgré l'énorme différence de richesses qu'offrent le Pérou et le Mexique, en considérant isolément les fortunes des grands propriétaires, je serois tenté de croire qu'il

y a eu plus de vraie aisance à Lima qu'à Mexico : l'inégalité des fortunes est beaucoup moindre dans la première de ces deux capitales. S'il est très-rare, comme nous l'avons observé plus haut, d'y trouver des particuliers qui jouissent de 50 à 60,000 francs de rentes, on y trouve, en échange, un grand nombre d'artisans mulâtres et de Nègres affranchis, qui, par leur industrie, se procurent bien au delà du nécessaire. Parmi cette classe, des capitaux de 10 à 15,000 piastres sont assez communs, tandis que les rues de Mexico fourmillent de vingt à trente mille malheureux (*saragates*, *guachinangos*), dont la plupart passent la nuit à la belle étoile, et s'étendent le jour au soleil, le corps tout nu, enveloppé dans une couverture de flanelle. Cette lie du peuple, Indiens et métis, présente beaucoup d'analogie avec les *lazaronis* de Naples. Paresseux, insoucians, sobres comme eux, les *guachinangos* n'ont cependant aucune férocité dans le caractère; ils ne demandent jamais l'aumône : s'ils travaillent un ou deux jours par semaine, ils gagnent ce qu'il leur faut pour acheter du pulque, ou de ces canards qui couvrent les lagunes mexicaines, et que l'on rôtit dans



leur propre graisse. La fortune des saragates dépasse rarement deux ou trois réaux, tandis que le peuple de Lima, plus adonné au luxe et au plaisir, peut-être même plus industrieux, dépense souvent deux à trois piastres en un seul jour. On diroit que partout le mélange de l'Européen et du Nègre produit une race d'hommes plus active, plus assidue au travail, que le mélange du blanc avec l'Indien mexicain.

Le royaume de la Nouvelle-Espagne est, de toutes les colonies des Européens sous la zone torride, celle dans laquelle il y a le moins de Nègres : on peut presque dire qu'il n'y a point d'esclaves. On parcourt toute la ville de Mexico sans trouver un visage noir : le service d'aucune maison ne s'y fait avec des esclaves. Sous ce point de vue surtout, le Mexique offre un contraste bien grand avec la Havane, avec Lima et Caraccas. D'après des renseignemens exacts pris par des personnes employées au dénombrement fait en 1793, il paroît que dans toute la Nouvelle-Espagne il n'y a pas six mille Nègres, et tout au plus neuf à dix mille esclaves, dont le plus grand nombre habite les ports

d'Acapulco et de Vera-Cruz, ou la région chaude voisine des côtes (*tierras calientes*)<sup>1</sup>. Les esclaves sont quatre fois plus nombreux dans la *capitania* générale de Caraccas, qui pourtant n'a pas la sixième partie des habitans du Mexique. Les Nègres de la Jamaïque sont à ceux de la Nouvelle-Espagne dans le rapport de 250 : 1. Aux îles Antilles, au Pérou, et même à Caraccas, les progrès de l'agriculture et de l'industrie en général, dépendent, dans l'état actuel des choses, de l'augmentation des Nègres. Dans l'île de Cuba, par exemple, où l'exportation annuelle du sucre est montée, en douze ans, de 400,000 quintaux à 1,000,000, on a introduit, depuis 1792 jusqu'en 1803, près de 53,000 esclaves<sup>1</sup>. Au Mexique, au contraire, l'accroissement de la prospérité coloniale n'est aucunement dû à une traite de Nègres devenue plus active. Il y a vingt ans que l'on ne connoissoit presque pas en Europe du sucre mexicain : aujourd'hui la Vera-Cruz seule en exporte plus de 120,000 quintaux,

<sup>1</sup> D'après les tableaux de la douane de la Havane, dont je possède la copie, l'introduction des Nègres fut, depuis 1799 jusqu'en 1803, de 34,500, desquels meurent sept pour cent par an.



et cependant les progrès qu'a faits dans la Nouvelle-Espagne, depuis la révolution de Saint-Domingue, la culture de la canne à sucre n'y ont heureusement pas augmenté d'une manière sensible le nombre des esclaves. Parmi les 74,000 Nègres que l'Afrique<sup>1</sup> fournit annuellement aux régions équinoxiales de l'Amérique et de l'Asie, et qui équivalent, dans les colonies mêmes, à une somme de 111,000,000 de francs, il n'y en a pas une centaine qui aborde sur les côtes du Mexique.

D'après les lois, il n'existe point d'Indiens esclaves dans les colonies espagnoles. Cependant, par un abus singulier, deux genres de guerre, très-différens en apparence, donnent lieu à un état qui ressemble beaucoup à celui de l'esclave africain. Les moines missionnaires de l'Amérique méridionale font de temps en temps des incursions dans les pays occupés par de paisibles tribus d'Indiens, que l'on appelle sauvages (*Indios bravos*), parce qu'ils n'ont pas encore appris à faire le signe de la croix comme les Indiens également nus des

<sup>1</sup> D'après M. Norris, et d'après les renseignemens donnés en 1787, au parlement d'Angleterre, par les négocians de Liverpool.

Missions (*Indios reducidos*). Dans ces incursions nocturnes, dictées par le fanatisme le plus coupable, on se saisit de tout ce que l'on peut surprendre, surtout des enfans, des femmes et des vieillards : on sépare sans pitié les enfans de leurs mères, pour éviter qu'ils ne se concertent sur les moyens de s'enfuir. Le moine qui est le chef de cette expédition, distribue les jeunes gens aux Indiens de sa Mission qui ont le plus contribué aux succès des *entradas*. A l'Orénoque et aux bords du Rio Negro portugais, ces prisonniers portent le nom de *poitos*; ils sont traités comme des esclaves jusqu'à ce qu'ils soient dans l'âge de se marier. C'est le désir d'avoir des *poitos* et de les faire travailler pendant huit ou dix ans, qui porte les Indiens des Missions à exciter eux-mêmes les moines à ces incursions : les évêques ont généralement eu la sagesse de les blâmer, comme des moyens de rendre odieux la religion et ses ministres. Au Mexique, les prisonniers faits dans la petite guerre qui est presque continuelle sur les frontières des *provincias internas*, éprouvent un sort bien plus malheureux que les *poitos* : ces prisonniers, qui sont généralement de la nation



indienne des Mecos ou Apaches, sont traînés à Mexico, où ils gémissent dans les cachots d'une maison de force (*la cordada*). L'isolement et le désespoir augmentent leur férocité : déportés à la Vera-Cruz et à l'île de Cuba, ils y périssent bientôt comme tout Indien sauvage que l'on transporte du haut plateau central dans les régions les plus basses, et par conséquent les plus chaudes. On a eu des exemples récents que ces prisonniers mecos, échappés des cachots, ont commis les cruautés les plus atroces dans la campagne voisine. Il seroit bien temps que le gouvernement s'occupât de ces malheureux ; dont le nombre est petit, et dont il seroit d'autant plus facile d'améliorer le sort.

Il paroît qu'au commencement de la conquête, on comptoit au Mexique un grand nombre de ces prisonniers de guerre, que l'on traitoit comme les esclaves du vainqueur. J'ai trouvé à ce sujet un passage très-remarquable dans le testament de Hernan Cortez<sup>1</sup>, monument

<sup>1</sup> *Testamento que otorgò el Excellentissimo Senor Don Hernan Cortez, conquistador de la Nueva España hecho en Sevilla, el 11 del mes de octubre 1547.* L'original de cette pièce très-curieuse, dont j'ai fait une

historique digne d'être arraché à l'oubli. Le grand capitaine, qui, pendant le cours de ses victoires, surtout dans sa conduite perfide envers le malheureux roi Montezuma II, n'avoit pas montré trop de délicatesse de conscience, se fit, vers la fin de sa carrière, des scrupules sur la légitimité des titres

copie, existe dans les archives de la maison *del Estado* (du marquis del Valle), située sur la grande place de Mexico : elle n'a jamais été imprimée. J'ai aussi trouvé dans ces archives un mémoire rédigé par Cortez, peu de temps après le siège de Ténochtitlan, et contenant des instructions sur la confection des chemins, sur l'établissement des auberges le long des grandes routes, et sur d'autres objets de police générale.

<sup>1</sup> Cortez, dans ses lettres datées de la Rica Villa de Vera-Cruz, dépeint à l'empereur Charles-Quint la ville de Ténochtitlan comme s'il parloit des merveilles de la capitale du Durado. Après lui avoir transmis tout ce qu'il a pu apprendre sur la richesse « de ce puissant seigneur Montezuma », il assure à son souverain que, mort ou vivant, le roi mexicain doit tomber entre ses mains. « *Certifiqué a Vuestra Alteza que lo habria preso ó muerto ó subdito a la real corona de Vuestra Magestad.* » (Lorenzana, p. 39.) Il faut observer que ce projet fut conçu lorsque le général espagnol étoit encore sur les côtes, et n'avoit eu aucune communication avec les ambassadeurs de Montezuma.



auxquels il possédoit d'immenses biens au Mexique : il ordonne à son fils de faire les recherches les plus soignées sur les tributs qu'avoient perçus les grands seigneurs mexicains qui avoient été propriétaires de son majorat avant l'arrivée des Espagnols à la Vera-Cruz ; il veut même que la valeur des tributs exigés en son nom, en sus des impôts anciennement usités, soit restituée aux indigènes. En parlant des esclaves, dans les trente-neuvième et quarante-unième articles de son testament, Cortez ajoute ces mots mémorables :  
 « Comme il est resté douteux si, en bonne  
 « conscience, un chrétien a pu se servir  
 « comme esclaves des indigènes qui ont été  
 « faits prisonniers de guerre, et comme jusqu'à  
 « ce jour on n'a pu tirer au clair ce point  
 « important, j'ordonne à mon fils Don Martin,  
 « et à ceux de ses descendans qui posséderont  
 « mon majorat et mes fiefs après lui, de  
 « prendre toutes les informations possibles  
 « sur les droits que l'on peut légitimement  
 » exercer sur les prisonniers. Les naturels  
 « qui, après m'avoir payé des tributs, ont  
 « été forcés à des services personnels, doivent  
 « être dédommagés, si dans la suite il étoit

« décidé qu'on ne puisse pas demander de  
 « corvées. » Ces décisions sur des questions aussi problématiques, de qui devoit-on les attendre, sinon du pape ou d'un concile ? Avouons que trois siècles plus tard, malgré les lumières que répand une civilisation avancée, les riches propriétaires en Amérique ont, même en mourant, la conscience moins timorée. De nos jours, ce sont les philosophes, et non les dévots, qui agitent la question, s'il est permis d'avoir des esclaves ! Mais le peu d'étendue que de tout temps a eu l'empire de la philosophie, fait croire qu'il auroit été plus utile à l'humanité souffrante que ce genre de scepticisme se fût conservé parmi les croyans.

D'ailleurs, les esclaves, qui heureusement se trouvent en très-petit nombre au Mexique, y sont, comme dans toutes les possessions espagnoles, un peu plus protégés par les lois que les Nègres qui habitent les colonies des autres nations européennes. Ces lois sont toujours interprétées en faveur de la liberté. Le gouvernement désire voir augmenter le nombre des affranchis. Un esclave qui, par son industrie, s'est procuré quelque argent,



peut forcer son maître de l'affranchir, en lui payant la somme modique de 1500 ou 2000 liv. La liberté ne sauroit être refusée au Nègre, sous prétexte qu'il a coûté le triple en l'achetant, ou qu'il possède un talent particulier pour exercer un métier lucratif. Un esclave qui a été cruellement maltraité, acquiert par là même son affranchissement d'après la loi, si toutefois le juge embrasse la cause de l'opprimé. On conçoit que cette loi bienfaisante doit être bien souvent éludée. J'ai vu cependant à Mexico même, au mois de juillet 1805, l'exemple de deux Nègresses à qui le magistrat qui fait les fonctions d'*alcalde de corte*, donna la liberté, parce que leur maîtresse, une dame native des îles, les avoit couvertes de blessures faites avec des ciseaux, des épingles et des canifs. Dans le cours de ce procès affreux, la dame fut accusée d'avoir, au moyen d'une clef, cassé les dents à ses esclaves, lorsque celles-ci se plaignoient d'une fluxion aux gencives qui les empêchoit de travailler. Les matrones romaines n'étoient pas plus raffinées dans leurs vengeances. La barbarie est la même dans tous les siècles, lorsque les hommes peuvent laisser un libre cours à

leurs passions, et que les gouvernemens tolèrent un ordre de choses contraire aux lois de la nature, et par conséquent au bien-être de la société.

Nous venons de faire l'énumération des différentes races d'hommes qui constituent aujourd'hui la population de la Nouvelle-Espagne. En jetant les yeux sur les tableaux physiques contenus dans l'Atlas mexicain, on voit que la majeure partie d'une nation de six millions d'habitans peut être considérée comme un peuple montagnard. Sur le plateau d'Anahuac, dont l'élévation surpasse au moins deux fois la hauteur des gros nuages qui en été sont suspendus au dessus de nos têtes, se trouvent réunis des hommes à teint cuivré, venus de la partie nord-ouest de l'Amérique septentrionale, des Européens et quelques Nègres des côtes de Bonny, de Calabar et de Melimbo. En considérant que ce que nous appelons aujourd'hui Espagnols, est un mélange d'Alains et d'autres hordes tartares avec les Visigoths et les anciens habitans de l'Ibérie; en se rappelant l'analogie frappante qui existe entre la plupart des langues européennes, le samskrit et le persan; en réfléchissant, enfin,



sur l'origine asiatique des tribus nomades qui ont pénétré au Mexique depuis le septième siècle, on est tenté de croire sortie d'un même centre, mais par des chemins diamétralement opposés, une partie de ces peuples qui, long-temps errans, après avoir fait, pour ainsi dire, le tour du globe, se rencontrent de nouveau sur le dos des Cordillères mexicaines.

Pour achever le tableau des élémens qui composent la population mexicaine, il nous reste à indiquer rapidement la différence des *castes* qui naissent du mélange des races pures les unes avec les autres. Ces castes constituent une masse presque aussi considérable que les indigènes du Mexique. On peut évaluer le total des individus à sang mêlé à près de 2,400,000. Par un raffinement de vanité, les habitans des colonies ont enrichi leur langue, en désignant les nuances les plus fines des couleurs qui naissent de la dégénération de la couleur primitive. Il sera d'autant plus utile de faire connoître ces dénominations<sup>1</sup>,

<sup>1</sup> *Sobre el clima de Lima, por el Doctor Unanue*, p. 48, ouvrage imprimé au Pérou même, l'année 1806.

que plusieurs voyageurs les ont confondues, et que cette confusion cause de l'embarras à la lecture des ouvrages espagnols qui traitent des possessions américaines.

Le fils d'un blanc (créole ou Européen) et d'une indigène à teint cuivré est appelé métis ou *mestizo*. Sa couleur est presque d'un blanc parfait; sa peau est d'une transparence particulière. Le peu de barbe, la petitesse des mains et des pieds, et une certaine obliquité des yeux, annoncent plus souvent le mélange de sang indien que la nature des cheveux. Si une métisse épouse un blanc, la seconde génération qui en résulte ne diffère presque plus de la race européenne. Très-peu de Nègres ayant été introduits dans la Nouvelle-Espagne, les métis composent vraisemblablement les  $\frac{7}{8}$  de la totalité des castes. Ils sont généralement réputés d'un caractère beaucoup plus doux que les mulâtres (*mulattos*), fils de blancs et de Nègresses, qui se distinguent par la violence de leurs passions, et par une singulière volubilité de langue. Les descendans de Nègres et d'Indiennes portent à Mexico, à Lima, et même à la Havane, le nom bizarre de *Chino*, Chinois. Sur la côte de Caraccas,



et, comme il paroît par les lois, à la Nouvelle-Espagne même, on les appelle aussi *zambos*. Aujourd'hui, cette dernière dénomination est principalement restreinte aux descendans d'un Nègre et d'une mulâtresse, ou d'un Nègre et d'une china. On distingue de ces *zambos* communs, les *zambos prietos*, qui naissent d'un Nègre et d'une zamba. Du mélange d'un blanc avec une mulâtresse, provient la caste des *quarterons*. Lorsqu'une quarteronne épouse un Européen ou un créole, son fils porte le nom de *quinteron*. Une nouvelle alliance avec la race blanche fait tellement perdre le reste de couleur, que l'enfant d'un blanc et d'une quinteronne est blanc aussi. Les castes de sang indien ou africain conservent l'odeur qui est propre à la transpiration cutanée de ces deux races primitives. Les Indiens péruviens qui, au milieu de la nuit, distinguent les différentes races par la finesse de leur odorat, ont formé trois mots pour l'odeur de l'Européen, de l'indigène américain et du Nègre : ils appellent la première *pezuña*, la seconde *posco* ; et la troisième *grajo*. D'ail-

\* Mot ancien de la langue quichua.

leurs, les mélanges dans lesquels la couleur des enfans devient plus foncée que n'étoit celle de leur mère, s'appellent *salta-atras*, ou sauts en arrière.

Dans un pays gouverné par les blancs, les familles qui sont censées être mêlées avec le moins de sang nègre ou mulâtre, sont naturellement aussi les plus honorées. En Espagne, c'est pour ainsi dire un titre de noblesse de ne descendre ni de Juifs, ni de Maures. En Amérique, la peau plus ou moins blanche décide du rang qu'occupe l'homme dans la société. Un blanc qui monte pieds nus à cheval s'imagine appartenir à la noblesse du pays. La couleur établit même une certaine égalité entre des hommes qui, comme partout où la civilisation est ou peu avancée ou dans un mouvement rétrograde, se plaisent à raffiner sur les prérogatives de race et d'origine. Lorsqu'un homme du peuple se dispute avec un des seigneurs titrés du pays, on entend souvent dire au premier : « Seroit-il possible « que vous crussiez être plus blanc que moi ? » Ce mot caractérise très-bien l'état et la source de l'aristocratie actuelle. Il y a, par conséquent, un grand intérêt de vanité et de



considération publique à évaluer au juste les fractions de sang européen que l'on doit assigner aux différentes castes. D'après les principes sanctionnés par l'usage, on a adopté les proportions suivantes :

<i>Castes.</i>	<i>Mélange du sang.</i>	
Quarterons,	$\frac{1}{4}$ nègre	$\frac{3}{4}$ blanc.
Quinterons,	$\frac{1}{8}$ nègre	$\frac{7}{8}$ blanc.
Zambos,	$\frac{3}{4}$ nègre	$\frac{1}{4}$ blanc.
Zambos prietos,	$\frac{7}{8}$ nègre	$\frac{1}{8}$ blanc.

Il arrive souvent que des familles qui sont soupçonnées d'être de sang mêlé, demandent à la haute-cour de justice (*l'Audiencia*) qu'on les déclare appartenir aux blancs. Ces déclarations ne sont pas toujours conformes au jugement des sens. On voit des mulâtres très-basanés qui ont eul'adresse de se faire *blanchir* (c'est l'expression banale du peuple). Quand la couleur de la peau est trop contraire au jugement qui est sollicité, le pétitionnaire se contente d'une expression un peu problématique. La sentence dit alors simplement « que tels ou tels individus peuvent se considérer eux-mêmes comme blancs (*que se tengan por blancos*). »

Il seroit très-intéressant de pouvoir discuter à fond l'influence de la diversité des castes sur le rapport des sexes entr'eux. J'ai vu, par le dénombrement fait en 1793, que dans la ville de la Puebla et à Valladolid, il y a parmi les Indiens plus d'hommes que de femmes, tandis que parmi les Espagnols ou dans la race des blancs on y trouve plus de femmes que d'hommes. Les intendances de Guanaxuato et d'Oaxaca présentent, dans les castes, le même excédant d'hommes. Je n'ai pu me procurer assez de matériaux pour résoudre le problème de la diversité des sexes selon la différence des races, selon la chaleur du climat ou la hauteur des régions que l'homme habite : nous nous bornerons, par conséquent, à offrir des résultats généraux.

En France, on a trouvé, par un dénombrement partiel fait avec le plus grand soin, que sur 991,829 âmes, les femmes vivantes sont aux hommes dans le rapport de 9 à 8. M. Peuchet<sup>1</sup> paroît s'arrêter à la proportion de 34 : 33. Il est certain qu'en France il

<sup>1</sup> Statistique élémentaire de la France, p. 242.